

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**
Formations
du 1^{er} au 3^e cycle

L'Ensa Paris-Est, l'école d'architecture de la ville et des territoires, est l'une des 21 écoles d'architecture françaises publiques d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture. Implantée au cœur du campus universitaire de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne, elle se situe dans un environnement porteur des problématiques urbaines contemporaines. Basée sur une conception de l'acte de bâtir en harmonie avec la compréhension des territoires et leurs usages, sa pédagogie considère l'architecture comme relevant prioritairement de l'étude du milieu dans lequel elle s'implante et qu'elle transforme.

L'Ensa Paris-Est veille à ce que ses étudiants prennent conscience d'un monde en perpétuelle évolution et s'attache à nourrir leur réflexion sur la diversité des pratiques architecturales d'aujourd'hui.

1^{er} cycle | licence | 3 ans

Objectifs

- acquérir les bases d'une culture architecturale, de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et expérimentation de concepts et outils fondamentaux au travers de champs pédagogiques complémentaires, découvrir et observer les pratiques du métier d'architecte.

Organisation

- 2200 heures d'enseignement encadré ;
- 50 % du temps d'enseignement consacré au projet d'architecture et 50 % dédié aux autres enseignements (outils de projet, anglais, croquis, histoire de l'art, histoire de la construction et des techniques, etc) ;
- quatre champs de matières fondamentales : territoire, histoire et théorie, cultures constructives, représentation ;
- deux périodes de stage obligatoires ;
- 180 ects à valider pour l'obtention du diplôme.

Admission

Ouvert en formation initiale aux candidats titulaires :

- du baccalauréat (toutes spécialités) ;
- d'une attestation de succès à un diplôme d'accès aux études universitaires ;
- d'un titre français ou étranger admis en équivalence du baccalauréat ;
- d'une expérience et relevant à ce titre de la procédure de la validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VA).

Diplôme

Les trois premières années d'études en école d'architecture conduisent au diplôme d'études en architecture (DEEA), conférant le grade de licence.

Et après

Le diplôme d'études en architecture valant grade de licence (DEEA) permet d'entrer en master ou d'exercer en tant que dessinateur-projeteur au sein d'une agence d'architecture, d'urbanisme ou d'un bureau d'études.

1^{er} cycle | licence | 3 ans

3^e année en apprentissage

À partir de la 3^e année, les étudiants peuvent candidater pour poursuivre leur formation en alternance.

Objectifs complémentaires

- bénéficier d'une formation d'excellence, conciliant apprentissages académiques et professionnels ;
- acquérir une solide expérience professionnelle dès la troisième année d'études ;
- concilier plus facilement études exigeantes et contingences économiques.

Organisation

- deux jours à l'École d'architecture ;
- trois jours en entreprise ;
- des moments de formation dédiés et des cours communs avec la promotion ;
- un suivi individuel d'un maître d'apprentissage et d'un enseignant.

Admission

Ouvert aux étudiants inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle d'études en architecture dans une Ensa française ayant validé 120 ects. L'admission se fait sur dossier et entretien. Le nombre de places dans la formation est limité.

Diplôme

Le diplôme obtenu est identique, que la formation ait été suivie ou non en apprentissage.

Et après

La formation en apprentissage peut se poursuivre en master ; la sélection s'effectue sur dossier et entretien.



© Gilles Raynaldy

Cours d'ingénierie du bâtiment en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers

Depuis la rentrée de l'année universitaire 2023-2024, l'École permet à ses étudiants du cycle licence de suivre des cours d'ingénierie du bâtiment dispensés par le Conservatoire national des arts et métiers.

L'école souhaite ainsi permettre à ses élèves de renforcer leur culture scientifique et technique dans le cadre du cycle licence à l'école d'architecture.

Organisation

En parallèle du cycle Licence en architecture, les étudiants peuvent suivre des modules de la Licence génie civil pendant leurs trois années de Licence à l'école d'architecture, les enseignements du Cnam étant uniquement dispensés à distance. Les étudiants sélectionnés sont accompagnés jusqu'à l'examen final du Cnam par un enseignant. Ils sont dispensés dans le cursus architecture d'un enseignement équivalent à 2 Ects chaque année.

Admission

Ce double cursus est ouvert à 15 étudiant-es de 1^{re} année. La sélection se fait sur dossier.

Diplôme

Après validation des enseignements dispensés par le CNAM et sous réserve de valider leur licence à l'école d'architecture, les étudiants qui le souhaitent pourront intégrer la licence 3 du CNAM (en parallèle ou après leurs études d'architecture) et obtenir la licence de Génie Civil proposée en validant l'intégralité des enseignements correspondants.



2^e cycle | master | 2 ans

Objectifs

- acquérir une pensée critique par rapport aux problématiques propres à l'architecture ;
- concevoir un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ;
- comprendre les processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles, en référence aux usages, aux techniques et aux temporalités ;
- préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture et à la recherche architecturale ;

Organisation

- Quatre filières d'approfondissement sont proposées au choix :

- Architecture & Experience (dirigée par Éric Lapierre)
- Fragments (dirigée par Ido Avissar)
- éléments, structure & architecture (dirigée par Léonard Lassagne)
- Transformation (dirigée par Paul Landauer)

Cette offre pédagogique, volontairement diversifiée, est complétée par un ensemble de cours obligatoires et de cours optionnels choisis par les étudiants, soit au sein de l'École, soit dans l'un des établissements partenaires (École des Ponts ParisTech, École d'urbanisme de Paris, composantes de l'Université Gustave Eiffel et autres Ensa).

- Le stage obligatoire de formation pratique permet de donner aux étudiants des savoirs et savoir-faire complémentaires à l'enseignement dispensé.
- La maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'État d'architecte (certificat exigé).
- 120 ects à valider pour l'obtention du diplôme.

Nos spécificités

- Les enseignements de la filière de master « Architecture & Experience », projet et séminaire, sont dispensés en anglais afin de permettre aux étudiants d'acquérir de l'aisance dans une langue qu'ils devront utiliser tout au long de leur carrière professionnelle.
- Une formation spécifique de deux ans, « Structure et architecture » coproduite avec l'École des Ponts ParisTech, est proposée à partir de la 4^e année aux étudiants de la filière de master « éléments, structure & architecture » intéressés par le bi-cursus architecte-ingénieur ;
- Un double diplôme d'architecte-paysagiste, en partenariat avec l'École de la nature et du paysage INSA Centre Val de Loire, est ouvert en 2^e année à un petit groupe de trois à quatre étudiants par établissement, garantissant l'effet de promotion car ils auront un parcours conjoint tout au long du cursus au cours des sept années de leur formation ;
- Un double diplôme d'architecte franco-chilien, en partenariat avec l'Université Diego Portalès et d'une durée de six semestres est accessible aux étudiants souhaitant se former aux contraintes du parasismique et/ou exercer au Chili.

Admission

Ces cursus sont ouverts sur sélection selon les modalités spécifiques à chacun.

Diplôme

Les quatrième et cinquième années d'études en école d'architecture conduisent au diplôme d'État d'architecte (DEA), conférant le grade de master.

Et après

Le diplôme d'État d'architecte permet d'entrer dans la vie active : agence d'architecture, d'urbanisme, maître d'ouvrage... Il peut également conduire vers :

- le doctorat en architecture ;
- l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre ;
- le DSA d'architecte-urbaniste
- le post-master Architecture des limites planétaires.

2^e cycle | master en apprentissage

Après la licence en apprentissage ou à partir du master, les étudiants peuvent choisir de poursuivre leur formation en alternance.

Objectifs complémentaires

- bénéficier d'une formation d'excellence, conciliant apprentissages académiques et professionnels ;
- acquérir une solide expérience professionnelle ;
- concilier plus facilement études exigeantes et contingences économiques.

Organisation

- deux jours à l'École d'architecture ;
- trois jours en entreprise ;
- des moments de formation dédiés et des cours communs avec la promotion ;
- un suivi individuel d'un maître d'apprentissage et d'un enseignant.

Admission

Ouvert en formation initiale aux étudiants qui justifient soit du diplôme d'études en architecture, soit de la validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

L'admission se fait sur dossier et entretien.

Le nombre de places dans la formation est limité.

Diplôme

Les quatrième et cinquième années d'études en école d'architecture conduisent au diplôme d'État d'architecte (DEA), conférant le grade de master.

Et après

Le diplôme d'État d'architecte permet d'entrer dans la vie active : agence d'architecture, d'urbanisme, maître d'ouvrage... Il peut également conduire vers :

- le doctorat en architecture ;
- l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre ;
- le DSA d'architecte-urbaniste
- le post-master Architecture des limites planétaires.



© Gilles Raynaldy

Double diplôme d'architecte paysagiste avec l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois | 7 ans

Objectifs

- acquérir une pensée critique par rapport aux problématiques propres à l'architecture et au paysage ;
- concevoir un projet architectural et un projet de paysage de manière autonome par l'approfondissement des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux des deux disciplines ;
- comprendre les processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles, en référence aux usages, aux techniques et aux temporalités ;
- acquérir les connaissances et comprendre les savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre du végétal et à l'aménagement de l'espace public.

Organisation

- une formation en alternance dans les deux écoles dès la 3^e année d'études ;
- un parcours co-construit par les deux établissements pour permettre l'acquisition des savoirs fondamentaux des deux disciplines ;
- une intégration possible dans la filière d'approfondissement de master choisie par l'étudiant :
 - Architecture & Experience (dirigée par Éric Lapierre)
 - Fragments (dirigée par Ido Avissar)
 - éléments, structure & architecture (dirigée par Léonard Lassagne)
 - Transformation (dirigée par Paul Landauer)
- des stages obligatoires tout au long du cursus, dans les métiers de l'architecture et du paysage.

Admission

Ouvert en formation initiale aux étudiants de l'école d'architecture ou de l'école de paysage de Blois, inscrits en 2^e année. La sélection s'effectue sur dossier et entretien.

Diplôme

Deux diplômes sont délivrés aux étudiants ayant validé l'intégralité des enseignements du double cursus :

- le diplôme d'État d'architecte (DEA), conférant le grade de master ;
- le diplôme d'État de paysagiste (DEP), conférant le grade de master.

Et après

Le diplôme d'État d'architecte et le diplôme d'État de paysagiste permettent d'entrer dans la vie active : agence d'architecture, de paysage, d'urbanisme, maître d'ouvrage...

Ils peuvent également conduire vers :

- le doctorat en architecture ;
- l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre ;
- le DSA d'architecte-urbaniste
- le post-master Architecture des limites planétaires.

Double diplôme d'architecte franco-chilien avec l'Université Diego Portales

Présentation

Les étudiants des deux pays qui s'engagent dans ce double diplôme bénéficient des méthodes pédagogiques spécifiques de chaque établissement, d'une immersion complète dans le pays d'accueil et d'un accompagnement dans l'acquisition de la langue du pays partenaire. Depuis la rentrée 2019-2020, quatre places (deux par école) sont ouvertes aux candidatures pour les étudiants en master 2.

L'enseignement chilien offre aux étudiants français une formation complémentaire dans le domaine de la construction parasismique, spécialisation indispensable pour pouvoir travailler au Chili.

Les étudiants chiliens pourront intégrer l'une des quatre filières d'approfondissement de master (Architecture & Experience, Fragments, éléments, structure & architecture et Transformation), qui interrogent l'architecture à travers des problématiques différentes : réflexion théorique, rapport à la métropole et au territoire, matérialité, et réemploi du bâti etc. La richesse de cette offre pédagogique permet aux étudiants de façonner leurs parcours universitaires en fonction de leurs questionnements et de leurs aspirations professionnelles.

Organisation

Ce double diplôme se déroule sur six semestres.

Les candidats retenus par l'École effectuent les trois premiers semestres en France puis les deux suivants au Chili où ils passent le diplôme chilien.

Ils reviennent pour un dernier semestre à l'École en vue de l'obtention du diplôme d'État d'architecte.

Les étudiants chiliens quant à eux sont accueillis à l'École pour trois semestres à l'issue desquels ils présentent le diplôme d'État d'architecte. Leur cursus se conclut au Chili pour l'obtention du *Título Profesional de Arquitecto* chilien.

Admission

Ce cycle est ouvert :

- aux candidats titulaires du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence ;
- aux candidats relevant de la procédure de validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

Les étudiants de l'école postulent sur dossier durant leur 1^{er} semestre de 5^e année, sous réserve de la validation de leur semestre (S9).

Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

| 1 an

Objectifs

- approfondir ou actualiser les connaissances des architectes diplômés d'État (ADE) dans les domaines des responsabilités professionnelles du maître d'œuvre, de l'économie du projet, des réglementations, des normes constructives, des usages...
- permettre à ses titulaires d'endosser les responsabilités professionnelles prévues aux articles 3 et 10 de la loi du 3 janvier 1977.

Spécificités

- Cinq sessions thématiques :
 - organisation et gestion de l'agence ;
 - responsabilité de l'architecte ;
 - normes et réglementations : contexte et matières à innover ;
 - maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs ;
 - chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles.
- Ateliers organisés au sein de chaque session sous forme de tables rondes, travaux pratiques, études de cas...
- Accent sur la nécessité de découvrir la réalité du chantier à des échelles et à des niveaux d'avancement différents.

Organisation

- 150 heures de formation ;
- six mois équivalent temps plein dans le secteur de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine encadrée par un tuteur inscrit à l'Ordre des architectes ;
- production écrite d'un mémoire ;
- une soutenance orale devant le jury ;
- 60 ects à valider pour l'obtention de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

Admission

Accessible soit de plein droit pour les (ADE) ou équivalent ou justifiant d'un diplôme étranger ayant fait l'objet d'une reconnaissance par le ministère de la Culture, soit via la procédure de validation des acquis (VA). L'HMONP est également ouverte à la formation professionnelle continue (le candidat doit être salarié avant l'inscription).

3^e cycle | post-master DSA d'architecte-urbaniste | 18 mois

Présentation et spécificités

Le DSA d'architecte-urbaniste permet :

- de maîtriser la conception et la gestion de projets urbains complexes aux différentes échelles territoriales, du point de vue de l'architecte et/ou du paysagiste ainsi que les outils complexes et techniques propres aux savoir-faire urbanistiques et à leur mise en œuvre ;
- d'être capable d'inscrire un projet dans un processus de coproduction de l'espace avec les différents acteurs de l'urbanisme et de prendre en compte les enjeux techniques, culturels, sociaux et économiques des projets d'urbanisme et de paysage tant dans leurs fondements scientifiques que dans leur mise en œuvre pratique.

Organisation

Les deux premiers semestres de la formation s'organisent essentiellement autour de l'atelier de projet urbain et territorial. Il s'accompagne d'un enseignement sur l'argumentation, l'écriture et la communication visuelle et d'une semaine thématique par mois (apprendre des situations construites, représentation et communication du projet urbain, concevoir et dessiner les infrastructures, histoire et devenir des territoires habités, paysage, territoire, environnement : un état des lieux théoriques, économie urbaine, écologie urbaine, actualités et procédures du projet urbain). Puis en deuxième année, les étudiants réalisent une mise en situation professionnelle qui peut-être mutualisée avec celle de l'HMONP.

Admission

Ouvert aux architectes et aux paysagistes français ou étrangers diplômés. La sélection se fait sur la base d'un dossier de travaux et éventuellement d'un entretien.

3^e cycle | post-master Architecture des limites planétaires | 1 an

Présentation et spécificités

Le post-master Architecture des limites planétaires permet :

- d'approfondir des savoirs et des compétences nécessaires à la conception d'une architecture respectueuses des limites planétaires à travers un programme interdisciplinaire qui croise sciences de l'ingénieur, sciences du vivant et de la Terre, humanités environnementales, histoire et théorie de l'architecture ;
- d'offrir des conditions uniques pour développer une culture scientifique, un savoir technique et une pensée critique nécessaires à l'intégration des considérations écologiques dans la conception et la recherche architecturales.

Organisation

Après un mois de septembre consacré à la construction d'un socle commun de connaissances fondamentales, la formation s'organise sur deux semestres d'enseignement (soit 900 heures encadrées) suivis d'une période de mise en situation professionnelle de quatre mois (de juin à septembre). Au fil de ces deux semestres, une équipe pédagogique plurielle, constituée de praticiens et de chercheurs reconnus, vient partager chaque semaine ses savoirs et engager les discussions autour de cinq principaux thèmes d'enseignement :

- la thermodynamique des édifices ;
- les savoirs et pratiques de la réparation ;
- les filières de production et l'écologie territoriale ;
- l'architecture et ses écosystèmes ;
- les humanités environnementales.

Admission

Ouvert aux architectes et aux ingénieurs français ou étrangers diplômés. La sélection se fait sur la base d'une lettre de motivation, d'un CV, d'un dossier de travaux et d'un entretien.

3^e cycle | post-master Doctorat | 36 mois

Présentation et spécificités

La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche.

Elle conduit à la production de connaissances nouvelles.

Elle comprend un travail personnel de recherche réalisé par le doctorant. Elle est complétée par des formations complémentaires validées par l'école doctorale de rattachement de l'unité (dans le cas de l'OCS, laboratoire de l'école, il s'agit de l'École doctorale 528 Ville, Transports et Territoires). Elle porte sur des travaux d'intérêt scientifique, économique, social, technologique ou culturel. Elle est sanctionnée par la délivrance du diplôme national de doctorat.

Le diplôme, délivré par un établissement public d'enseignement supérieur accrédité, confère à son titulaire le grade et le titre de docteur. Le diplôme de doctorat peut s'obtenir dans le cadre de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie. Les compétences spécifiques acquises au cours de cette formation permettent d'exercer une activité professionnelle à l'issue du doctorat dans tous les domaines d'activités, dans le secteur public aussi bien que privé. Durant la préparation de sa thèse, le doctorant est pleinement intégré au laboratoire de recherche auquel appartient son directeur de thèse (HDR). Il peut effectuer sa recherche également en cotutelle, ou en co-encadrement, et dans ce cas, le doctorant sera intégré aux laboratoires de ses différents directeurs, mais dépendra du rattachement institutionnel du HDR principal.

Admission

Les candidats à l'inscription en doctorat doivent être titulaires d'un diplôme de master ou d'un équivalent et doivent de préférence avoir suivi une formation à la recherche.

Les thèses de doctorat préparées à l'OCS ont vocation à nourrir ses axes de recherche tout en explorant des voies de réflexion nouvelles. Après avoir identifié et préparé un sujet en lien avec les axes de recherche de l'unité, les candidats doivent prendre contact avec l'un des deux enseignants-chercheurs HDR susceptibles de diriger leur thèse.

Les encadrements de thèse peuvent également faire l'objet d'un co-encadrement avec un directeur de thèse d'un laboratoire partenaire.

Afin de s'inscrire en doctorat, deux autres étapes sont à compléter pouvant prendre plusieurs mois et nécessitent donc au futur doctorant d'anticiper ses démarches :

la recherche d'un financement et l'admission au concours doctoral de l'ED VTT.

Les candidats finalisent alors leur projet de thèse et mettent en place un plan de financement (candidature à un contrat doctoral, bourses et mécénats doctoraux, convention industrielle de formation par la recherche, etc.).

Ces campagnes s'effectuent généralement entre janvier et juin pour un financement de thèse débutant généralement l'année universitaire suivante (sauf CIFRE). Le dossier du candidat est ensuite déposé pour être présenté devant la commission des thèses de l'École doctorale VTT. Si le dossier est accepté, l'inscription en première année de doctorat a lieu à l'automne.

Dans le cas de doctorat en formation tout au long de la vie (VAE, thèse sur travaux), les candidats sont invités à prendre contact avec l'un des deux HDR de l'unité avant d'entamer toute démarche, pour étudier les projets et les calendriers de démarche administrative.

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

**Ministère de la Culture
Établissement fondateur
de l'Université Gustave Eiffel**

12 av. Blaise-Pascal

77420 Champs-sur-Marne

paris-est.archi.fr

@ensaparisest